

RESUME ANALYTIQUE
DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE REFERENCE DU
CONGO (Janvier-juin 2008)
SUIVI PAR LE FMI

Un programme de référence ou « Staff monitored program (SMP) » est un ensemble de mesures appliquées par un pays pour le préparer à mettre en œuvre un programme triennal, soutenu par le conseil d'administration du FMI. Le programme de référence est suivi par le staff du FMI, sans approbation préalable du Conseil d'administration du FMI, donc sans son appui financier.

Le programme de référence (janvier-juin 2008) du Congo avait été conçu dans un contexte de lourd endettement public (estimé à 144 % du PIB en 2004, soit 172% des recettes d'exportation des biens et services), de dérapages budgétaires et de faibles capacités à exécuter correctement les programmes appuyés par le FMI.

Ce programme visait principalement la facilitation de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (I-PPTE). Le point d'achèvement permettait d'annuler une grande partie de la dette publique extérieure. Une première partie de celle-ci avait déjà été annulée après accès, en mars 2006, au point de décision de l'IPTE.

Les objectifs spécifiques du programme étaient : l'assainissement budgétaire, l'amélioration de la gouvernance et de la transparence, la stabilisation macroéconomique et la mise en œuvre des réformes structurelles.

Les mesures dites quantitatives du programme de référence étaient :

- solde budgétaire primaire hors pétrole à -387 milliards FCFA en fin juin 2008 ;
- nouvelle dette extérieure non concessionnelle à 0 jusqu'à la fin de l'année 2008 ;
- nouveaux arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable à 0 jusqu'à la fin de l'année 2008 ;
- nouveaux arriérés intérieurs à 0 jusqu'à la fin de l'année 2008.

Les principales mesures structurelles du programme de référence étaient :

- adoption d'« un plan d'action global assorti d'un calendrier pour remédier aux déficiences institutionnelles et procédurales dans la

commercialisation du pétrole congolais, afin de les mettre en conformité avec les meilleures pratiques internationales » ;

- adoption d'«un plan d'action global assorti d'un calendrier de réforme de la CORAF » ;
- « audit technique et financier, par un cabinet indépendant (...), des transferts courants et d'un échantillon représentatif des dépenses d'investissement de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 » ;
- « certification trimestrielle des recettes pétrolières (...) sans restriction d'accès à l'information » ;
- centralisation de toutes les recettes publiques et exécution de tous les paiements publics par le Trésor.

NDLR

Le programme de référence (janvier-juin 2008) préparait l'entrée en vigueur du programme triennal 2008-2010. Il en était finalement partie intégrante.

La mise en œuvre de ce programme avait connu beaucoup de difficultés. En mai 2009, le gouvernement, par une lettre d'intention complémentaire adressée au FMI, sollicitait la renonciation à certaines conditionnalités du programme, comme la certification des revenus pétroliers par un cabinet international.

En novembre 2009, une lettre d'intention, accompagnée d'un mémorandum des politiques économiques et financières, se proposait de corriger le programme pour le reste de temps à courir.

En 2010, une autre lettre d'intention et un nouveau mémorandum avaient reçu l'approbation du conseil d'administration du FMI, afin de prolonger le programme 2008-2010, par un autre (2010-2011).

Ce dernier fut concluant.